

Réunion du Conseil d'Ecole du 9 novembre 2010

Présents : M. CHASSAGNARD, maire
Mme EYROLLES, adjointe chargée des affaires scolaires
M. MEYRIGNAC, conseiller municipal

Mme GUYONNET, conseillère municipale
Mmes SEIGNE Christine, ANDRIEUX Patricia, RIBEIRO Chrystelle, CALMON Marie Pierre, MARTINIE Marie France, FOIX Sylvaine, BONNARET Laurence, M. FONTES Thierry délégués des parents d'élèves
Mme HILAIRE Marielle, MM BOURDET J. Jacques, FRIDMAN Jérôme, VERGNE Patrick, enseignants.
Mme CHAPOU Josette, DDEN

Excusés : Mme FOURNIER, M. BOUSSIGNAC Christophe, M. FONTES ; Me AMPINAT a fait savoir qu'elle viendrait après la réunion Parents-Enseignants qui a lieu au Collège V Hugo.

Président de séance : M. BOURDET, directeur,
Secrétaire : Mme RIBEIRO, déléguée des parents d'élèves.

La séance est ouverte à 17h10.

M. BOURDET accueille les participants.
Il remercie les délégués de Parents d'avoir fait acte de candidature ce qui permet un fonctionnement correct du Conseil.

Les attributions du C. E. : (décret n° 90-788 du 6.9.1990) (voir document en annexe)

L'ensemble des élus ayant déjà siégé, soit l'an dernier soit précédemment, les attributions sont donc connues de tous.. Concernant la composition, le statut des suppléants est rappelé. Ils assistent avec voix consultative.

I. Situations des effectifs à ce jour :

CP : 28 CE1 : 17 CE2 : 25 CM1 : 21 CM2 : 27 TOTAL : 118
Variation par rapport à la rentrée : -1 : une famille a déménagé suite à une mutation professionnelle.

Prévisions 2009 : M Bourdet attire l'attention du Conseil sur l'évolution à venir. En l'état actuel, baisse prévisible de -14 (27 départs en 6^{ème} et montée de 13 CP).

M. le Maire fait part de projets de constructions. Un premier lotissement de 6 logements va être livré en 2011, un autre de 16 logements est actuellement en attente.

Enfin, un éco-lotissement est en projet sur les communes de LAGUENNE, Ste FORTUNADE et TULLE.

II. Organisation pédagogique :

L'équipe des enseignants a fait le choix d'un niveau par classe.

Echanges de service :

- entre Mme HILAIRE et M. BOUSSIGNAC pour histoire- géographie, éducation civique et sciences-technologie (2 fois 45 minutes)

- entre M. BOURDET pour l'anglais au CE2 et M. VERGNE en mathématiques (1 fois 1 heure)

Le mardi, au CP, Mme DALOT-SERVIÈRES remplace M. BOURDET : journée de décharge de direction.

Enseignement des langues vivantes :

- Allemand : sont concernés 5 élèves de CM2 et 4 élèves de CE2. Cet enseignement est assuré, comme les années précédentes, par Mme LEMOIGNE.
- Anglais : l'enseignement est assuré par Mlle SEYMOUR, assistante anglaise, pour les classes de CM1 et CM2 et par M. BOURDET pour le CE2.
- Mme HILAIRE et M. BOUSSIGNAC seront en formation pour être habilités à cet enseignement.

III. Règlement intérieur :

Cette année, pas de modifications ; le RI est adopté à l'unanimité. Il est rappelé qu'un règlement spécifique à la garderie et au restaurant scolaire a été mis en place, l'an dernier, par la Municipalité.

IV. Activités pédagogiques spécifiques :

- Rencontres USEP, cross pour le cycle 3, concerts JMF, spectacle « Les 3 chardons » pour le cycle 2, conférence d'Isabelle BESSE : toutes ces activités sont reconduites. La prise en charge financière en partie par la Coopérative scolaire, en partie par la Municipalité. Celle-ci finance les transports pour les rencontres USEP, une partie des concerts JMF et met à disposition la salle des fêtes pour ces mêmes concerts.
- M. CHASSAGNARD indique qu'il a pris contact avec les communes sans école dont les enfants sont scolarisés à LAGUENNE pour leur demander de participer à ces financements. La plupart n'ont pas donné suite.
- Journée « randonnée pédestre » : le 21 octobre, les élèves de cycle 3 ont participé à cette journée, à Sédières. M. VERGNE et Mme HILAIRE donnent des informations sur son déroulement ; expérience positive à renouveler. Le transport a été financé par la Coopérative scolaire.
M. FRIDMAN indique qu'une randonnée avait été envisagée pour les CP et CE1 à LAGUENNE ; nous avons demandé l'aide d'un membre de la fédération départementale de randonnée mais nous n'avons pas été contactés.

- Classe de découverte : deux avant-projets ont été soumis au Conseil Municipal. Le premier concernait les classes de CE2 et CM1, le second seulement la classe de CE2.
Mr le Maire indique que c'est le second projet qui a été retenu et ce pour raisons financières. Le projet pour les 2 classes avoisinait 8500€.
Actuellement, les dotations sont en baisse. Mr le Maire fait part de ses inquiétudes pour l'avenir, il explique que la disparition de la taxe professionnelle va être reportée, à 40%, sur les ménages.
Mme AMPINAT, déléguée des Parents d'Elèves, fait part de la déception des élèves du CM1 et de leurs parents. Cette classe se trouve pénalisée deux fois de suite : l'an dernier, il n'y a pas eu de classe de découverte à cause de la grippe A et cette année, c'est le CE2 qui est retenu.
M. BOURDET précise que M. BOUSSIGNAC n'avait pas envisagé de partir avec sa seule classe.
M. le Maire dit que, dans beaucoup de communes, il n'y a pas de classes de découverte car il faut des enseignants volontaires et c'est une responsabilité lourde à assumer.
- Noël : La Municipalité continue à financer le cinéma, l'achat de livres et le goûter.
- La Communauté de Communes finance un spectacle en décembre ainsi que l'activité piscine en avril-mai-juin.
- Le principe de sorties scolaires en fin d'année est maintenu.
-

V. Les dispositifs d'aide

Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté sont reconduits (APE= aide personnalisée, stages de remise à niveau.)

VI. Coopérative Scolaire :

- Des familles ont demandé que le tarif dégressif pour la cotisation puisse être appliqué, dès lors qu'il y avait 3 enfants d'une fratrie sur les 2 écoles, maternelle et élémentaire. Après discussion, les enseignants ont donné leur accord : une Coopérative scolaire n'a pas vocation à exclure, bien au contraire.

M. BOURDET indique que les comptes de la Coopérative ont été vérifiés le 24 septembre. Membres de la commission de contrôle : Mme SEIGNE , Mme HILAIRE et M. VERGNE.

Il rappelle comment se déroule ce type d'opération ; elle est obligatoire et doit être faite chaque année. De plus, les parents qui le souhaitent peuvent prendre connaissance du détail des comptes à l'école.

Concernant l'exercice écoulé, il indique les montants relatifs aux principales sources de produits et aux principales charges.

Les enseignants de l'école maternelle et de l'école élémentaire vont également se réunir le 23 novembre pour étudier un éventuel renouvellement des opérations de l'an dernier : souscription à lots en mars et de T-shirt en mai. Objectif : recueillir des fonds pour financer des activités éducatives.

VII. Equipement ENR (Ecoles Numériques Rurales)

- Depuis le mois de juin le TBI fonctionne mal. L'intervention de PSI a beaucoup tardé et, malgré cela, des dysfonctionnements persistent.

M le Maire dit qu'il a relayé ces informations au niveau du Conseil Général.

- De plus, dans la BCD, il y a un problème au niveau du rétro-projecteur : vibrations lorsque des enfants marchent normalement dans la salle de classe à l'étage au-dessus.

Cela provient certainement de la fixation. A terme, le rétro-projecteur risque être gravement endommagé.

VIII. Questions diverses :

- Est évoqué le fait que la cour est ouverte. Cela pose problème en termes de sécurité et de responsabilité. Pourrait-on au minimum marquer physiquement les limites de la cour ? (chaînes, tracés à la peinture ?).

M. le Maire répond qu'il faut fermer les portails à clé.

M.BOURDET précise qu'il n'a pas de clés.

- Mme CHAPOU ,DDEN, explique le rôle des PEP auprès des élèves de l'Ecole Publique, décrit les différentes aides existantes et souhaite que le meilleur accueil soit réservé à la souscription annuelle organisée par cette œuvre.

- M. le Maire fait part d'une demande qui lui a été adressée par une famille : il s'agissait de mettre à disposition soit un fauteuil roulant soit un véhicule pour transporter une enfant momentanément équipée de béquilles au restaurant scolaire. Il a répondu qu'il pouvait proposer une convention avec un taxi mais à la charge de la famille.

Il existe peut-être des possibilités dans le cadre des assurances scolaires, selon les formules choisies.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h50.

Le Président

La Secrétaire

J J Bourdet

C. Ribeiro